

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



# **PROCES VERBAL**

**DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITE  
NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE RCA**

**AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

**BANGUI LE 09 AOUT 2021**

L'an deux mil vingt et un et le neuf août, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel LEDGER à Bangui, la première session ordinaire du Comité National de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE RCA) au titre de l'année 2021.

Les travaux ont débuté à 11 heures par le discours d'ouverture du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE RCA, Monsieur **Henri-Marie DONDRA**.

Il a, dans son discours, saisi cette opportunité pour adresser, au nom du Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur **Faustin Archange TOUADERA**, ses félicitations et encouragements à tous les membres du Groupe Multipartite pour des efforts consentis jusque-là dans la mise en œuvre de l'ITIE dans notre pays.

Il a indiqué que depuis l'adhésion de la République Centrafricaine à l'ITIE, des avancées remarquables ont été notées avec satisfaction de tous, y compris de la communauté internationale qui avait décerné à l'époque le trophée de la mise en œuvre rapide et réussie.

Cependant, le 10 avril 2013, notre pays a été suspendu de l'ITIE au motif qu'il : **« ne dispose pas à ce jour d'un Gouvernement reconnu et nécessaire pour une mise en œuvre efficace de l'ITIE et que le pays ne pouvait adhérer aux Principes et Critères de l'ITIE dans l'état actuel de sa situation politique... »**, a rappelé le Chef du Gouvernement, qui a précisé qu'il s'agissait d'une suspension de principe qui s'explique par la remise en cause de l'ordre constitutionnel par le changement politique intervenu le 24 mars 2013.

Il a réitéré aux membres du Comité National de Pilotage que l'ITIE est un outil important de gouvernance et de redevabilité pour notre pays et que la relance de ses activités est une priorité pour le Gouvernement.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a ensuite présenté l'ordre du jour de la session qui vise à examiner et adopter les projets du Plan de travail de l'ITIE RCA et la demande de levée de suspension de la République Centrafricaine.

Il a précisé que le Plan de travail est un impératif à la levée de suspension. Par conséquent les parties prenantes sont tenues de l'adopter librement en veillant au respect des normes définies à travers les Exigences ITIE.

Quant à la demande de levée de suspension, elle doit indiquer clairement la volonté politique du Gouvernement et son engagement à œuvrer pour la promotion de la

transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources extractives de notre pays, a-t-il fait remarquer.

En concluant ses propos, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a remercié le Secrétariat international qui a toujours accompagné la République Centrafricaine dans la mise en œuvre de l'ITIE.

La séance a été suspendue et le Premier Ministre s'est retiré.

A la reprise, la session a été présidé par le Ministre des Mines et de la Géologie, **Rufin BENAM BELTOUNGOU**, assisté du Ministre Coordonnateur National de l'ITIE, **Robert MOÏDOKANA**, Rapporteur des travaux.

Le premier point inscrit à l'ordre du jour est le Plan de travail triennal (2021-2024). Il a été présenté par le Ministre Coordonnateur de l'ITIE RCA.

Dans sa présentation, le Coordonnateur a indiqué que le Plan de travail triennal est une exigence dans la mise en œuvre de l'ITIE. Les activités contenues dans ce plan de travail sont identifiées, mesurables et budgétisées et comporte 9 composantes.

La composante 1 comprend 13 activités dont les principales sont la relecture du Décret portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de la mise en œuvre de l'ITIE RCA pour l'adapter aux exigences de la Norme ITIE, la mise en place de code de bonne conduite, la fixation des indemnités journalières de travail des membres du Groupe Multipartite.

La composante 2, relative à la redevabilité de l'Etat dans la gestion du secteur extractif, comporte 7 activités dont la divulgation des données statistiques des années 2016, 2017, 2018 et 2019, la description du cadre juridique et de la fiscalité applicables au secteur extractif, la vulgarisation des informations relatives à la procédure de passation des contrats et d'octroi des licences d'exploitation des ressources naturelles, la définition des mesures à prendre pour surmonter les obstacles qui limitent ou empêchent la divulgation des contrats et licences.

La composante 3 a trait au renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'exploitation et à la production et comporte 3 activités, dont l'organisation des réunions de sensibilisation auprès des administrations publiques déclarantes pour évaluer leur engagement en matière de transparence dans la divulgation systématique des informations liées à l'exploration et à la production.

La composante 4 traite de renforcement de la transparence par la divulgation d'informations liées à la collecte des revenus. Elle comprend 9 activités, entre autres

l'organisation des réunions de sensibilisation auprès des entreprises extractives et forestières et à évaluer leur engagement en matière de la transparence dans la divulgation des paiements effectués à l'Etat dans le cadre de leurs activités, la collecte et réconciliation des données ITIE pour l'exercice 2020.

La composante 5, relative au renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées à l'affectation des revenus comporte, quant à elle, deux activités.

La composante 6 met l'accent sur le renforcement de la transparence par la divulgation des informations liées aux dépenses sociales et économiques, à travers quatre activités.

La composante 7 traite du renforcement de la transparence par l'engagement des parties prenantes, axé sur les résultats et l'impact de l'ITIE. Elle comprend quatre activités.

La composante 8 prévoit la validation de la RCA aux Principes de l'ITIE, à travers douze activités, entre autres la vulgarisation du nouveau modèle de validation auprès des parties prenantes et les sensibiliser sur les enjeux de la validation de la RCA, la collecte des données pour les divulgations ITIE (Exigences 2-6).

La composante 9 concerne l'appui opérationnel devant permettre au Secrétariat Technique d'assumer sa mission.

Le projet du Plan de Travail (2021-2024) de l'ITIE-RCA a été adopté sans amendement.

Le deuxième point de l'ordre du jour de cette première session a porté sur l'examen de la demande de levée de suspension de la République Centrafricaine.

Ce point a suscité des débats sur la statistique des volumes des diamants exportés en 2018/2020 et des commentaires tendant à l'amélioration du contenu de la demande. Le Président de la séance a exhorté les membres du Comité National de Pilotage de déposer leurs contributions écrites au Secrétariat Technique.

Le projet de demande de levée de suspension a été adopté avec amendements.

En divers, le Ministre coordonnateur de l'ITIE RCA a présenté la situation financière de l'ITIE RCA qui, cette année n'a pas encore reçu de financement de la part du Gouvernement. Il a exhorté le membre du Gouvernement à porter à la connaissance du Conseil des Ministres la nécessité de la mise à la disposition de l'ITIE, le budget en vue d'exécuter dans les délais convenus les activités telles que définies dans le plan de travail.

Tout en réitérant la ferme volonté politique du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE, le Ministre a rassuré le Comité National de Pilotage qu'il se fera le porte-

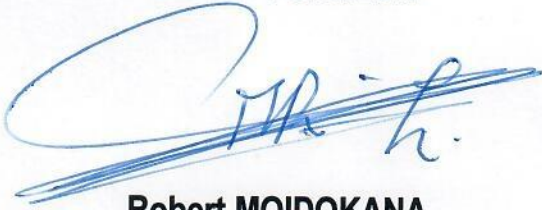
voix de l'institution auprès de ses collègues pour que les préoccupations exprimées soient rapidement prises en compte.

Le Ministre des Mines et de la Géologie a, avant de clôturer les travaux, remercié les parties prenantes et apprécié la participation active de la société civile aux travaux de ladite session.

C'est à 13 heures 20 minutes que le Ministre des Mines et de la Géologie a déclaré clos les travaux de la première session ordinaire du Comité National de Pilotage de l'ITIE RCA.

Fait à Bangui, le **06 SEPT 2021**

**LE RAPPORTEUR**



**Robert MOIDOKANA**



**LE PRESIDENT DE LA SEANCE**



**Rufin BENAM BELTOUNGOU**